

Jean Faniel :

Redorer le blason d

Devenu directeur du centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) en 2013, Jean Faniel est particulièrement sollicité lorsqu'il s'agit d'expliquer au grand public les tenants et aboutissants des questions politiques belges. Qui mieux que lui pouvait donc nous apporter un éclairage sur le droit de grève, le mouvement de contestation de l'automne dernier et la toute récente reprise de la concertation sociale ? Nous l'avons donc rencontré ce 23 janvier pour faire, avec lui, un petit tour de la question.

■ **Contrastes : Le mouvement de mobilisation et de grève de l'automne dernier a été largement suivi. A quand faut-il remonter pour trouver une mobilisation de pareille ampleur ?**

□ Jean Faniel : Le fait de faire des grèves nationales, interprofessionnelles, en front commun qui plus est, n'est pas totalement exceptionnel. Quand le gouvernement Di Rupo a été mis sur pied, il y a eu un jour de grève générale le 30 janvier 2012, qui a été relativement bien suivi. Avant cela, nous avons eu deux jours de grève fin octobre 2005, dans le cadre du pacte de solidarité entre les générations.

Maintenant, si on regarde l'ampleur de la mobilisation, il faut mettre deux éléments en avant. Le premier, c'est que la grève générale a été précédée de grèves tournantes qui ont été relativement bien suivies. De plus, ces grèves ont bloqué des points importants tels que le port d'Anvers, à deux reprises en trois semaines, ou les aéroports de Bierseet, Charleroi et Zaventem. Le second, c'est la manifestation nationale. 120.000 personnes dans la rue, des syndicats qui n'arrivent plus à louer des cars en Belgique et doivent s'adresser à l'étranger, c'est quelque chose d'assez exceptionnel. Aujourd'hui, une manifestation qui parvient à réunir 120.000 personnes doit le faire en attirant des gens venus de beaucoup d'horizons différents. Certes, nous avons connu de fortes mobilisations dans les années 1980 mais, à cette époque, quelques grosses boîtes permettaient de rassembler beaucoup de monde. Aujourd'hui, faire sortir tous les travailleurs à Cockerill, à la FN, chez Caterpillar, ça ne fait plus nombre. Cela veut dire que la mobilisation est d'autant plus réussie qu'elle s'est compliquée aujourd'hui, ne fût-ce que du simple point de vue numérique.

■ **Certains estiment que ces grèves étaient politiques et sous-entendent qu'elles ont été orchestrées par les socialistes. Quelle est votre analyse ?**

□ Une grève peut être politique parce qu'elle a une visée dans le champ politique, au sens étroit du terme, dans le sens partisan. Les syndicats se sont tous défendus d'avoir eu l'envie de renverser le gouvernement et on peut donc dire que, de ce point de vue-là, ce n'est pas une grève politique. D'ailleurs, la grève s'est arrêtée avant de renverser le gouvernement. Si l'objectif avait vraiment été celui-là, les mouvements auraient été suspendus à Noël mais auraient repris après les congés.

Par contre, on peut avoir une deuxième lecture de ce qu'est une grève politique : c'est une grève qui s'oppose à un projet politique. Et là, il faut reconnaître que les syndicats sont en désaccord quasi total avec le projet politique de la coalition tel qu'il transparait de l'accord de gouvernement. Ce n'est donc pas uniquement pour changer des points et des virgules que l'on se bat, c'est aussi pour obtenir un changement dans l'orientation politique générale.

■ **On a parfois pu avoir le sentiment d'une perte de vitesse des syndicats au cours des dernières années. Est-ce que les syndicats restent crédibles auprès de la population ?**

□ Je ne partage pas nécessairement le postulat de départ. En Belgique, par comparaison avec d'autres pays européens, le taux de syndicalisation et la mobilisation syndicale sont assez importants. Les syndicats ont rarement du mal à mobiliser pour des manifestations importantes de 30.000, 50.000 parfois 80.000 personnes. Ici, avec le mouvement qu'on a connu à l'automne dernier, et de l'aveu même de certains dirigeants syndicaux, le mouvement a démarré assez spontanément et les syndicats l'ont canalisé davantage qu'ils ne l'ont alimenté, suscité, provoqué ou décidé. La crédibilité des syndicats était peut-être aussi en jeu, non pas seulement quant à réussir la mobilisation mais quant à parvenir à conduire cette mobilisation. Cette crédibilité aurait été affaiblie si les

u syndicat

travailleurs étaient sortis en ordre dispersé, entreprise par entreprise, plutôt qu'encadrés dans un mouvement clairement canalisé.

■ **Les médias jouent-ils un rôle important dans la vision que nous nous faisons des grèves et des syndicats ?**

□ Depuis les années 1960-70, les syndicats sont confrontés à une série de problèmes, et notamment des problèmes en termes de capacité d'influence idéologique. Cela se retrouve notamment au niveau médiatique. Quand on fait une analyse de la représentation ou de la présence des syndicats dans les médias, on constate qu'elle a décliné très fortement. Les médias parlent peu des syndicats, et quand ils le font, c'est davantage pour les critiquer. Au-delà de cette évolution, il y a une difficulté des syndicats eux-mêmes à saisir les ressorts actuels du fonctionnement des médias et à jouer avec ceux-ci. Les 3,5 millions de personnes syndiquées devraient recevoir une certaine information, une conscientisation de la part des syndicats, mais c'est un nombre important et c'est difficile.

En même temps, en ce qui concerne ce conflit-ci de manière assez spécifique, on voit qu'il y a aussi un rôle de la part du pouvoir politique - du gouvernement en l'occurrence - pour essayer de contrecarrer le discours syndical et de le faire dévier. Au début du mouvement, on avait l'impression, au travers des médias, de comprendre assez bien les revendications. A la fin du mouvement par contre, la seule question qui demeurait était « est-ce que vous êtes pour ou contre la grève ? », et encore plus « est-ce que vous êtes pour la liberté individuelle de chacun de se rendre à son travail s'il le souhaite ? » C'est un cadrage de l'opinion publique qui est très différent et fortement orienté.

■ **Est-ce que, aux yeux de la population, certaines grèves sont plus légitimes que d'autres ?**

□ A ma connaissance, il n'y a pas vraiment d'étude qui permettrait de dépasser le stade des impressions. On reste donc condamné à l'image que renvoient les médias. Les grèves dans les transports en commun sont particulièrement délégitimées et de manière plus générale, toutes les grèves qui bloquent le trafic. De nouveau, on en revient à ce qu'on peut appeler la pédagogie de la grève. Elles sont jugées illégitimes parce qu'on n'explique pas en quoi le blocage est précisément un des objectifs poursuivis par ces grèves. Bien entendu, toute l'armée médiatique est mobilisée. On évoque les termes de « prise d'otages » pour qualifier ce type de grèves. Or, si on ouvre plutôt les pages internationales - et aujourd'hui on se dit que ce ne sont plus seulement les pages internationales - des prises d'otages on voit ce que c'est quand c'est à

© Equipes Populaires



la kalachnikov. Et même dans le climat actuel, avec ce qu'on voit en Syrie ou à Paris, les médias continuent, *business as usual*, à utiliser le terme « prise d'otages » à propos des grèves dans les transports en commun. Cela devient même assez absurde quand une grève est déclenchée, à la STIB ou aux TEC, parce que quelqu'un a tiré à la carabine dans les vitres d'un bus. Ce n'est quand même pas la personne assise à l'arrêt de bus et qui attend qui est prise en otage.

■ **Est-ce qu'on pourrait imaginer des alternatives à la grève ?**

Réfléchir sérieusement aux moyens alternatifs qui pourraient être employés fait jusqu'ici défaut. On a par exemple parlé de grèves qui consisteraient à transporter gratuitement les gens, qui donc nuiraient aux recettes de l'entreprise et atteindraient leur but, mais sans pour autant déranger les usagers. Pour les syndicats, la réponse classique est de dire que le contrat de travail ne le permet pas et que des contrôleurs qui laisseraient des voyageurs utiliser les transports gratuitement pourraient être licenciés pour faute grave. Au-delà de cette réponse classique, est-ce que les syndicats se penchent vraiment sur l'éventualité de contourner cela, notamment par un travail sur la force de conviction dans le personnel. Il est clair que des contrôleurs ne pourront pas être licenciés pour faute grave si l'ensemble du personnel suit le mouvement. Oui, Ronald Reagan l'a fait au début des années 1980 avec les contrôleurs aériens, mais cela reste un cas totalement exceptionnel. →



© Equipes Populaires

→ ■ **Aujourd'hui, on a l'impression que la grève est considérée comme un désastre économique et un frein à l'investissement, y compris par de nombreux travailleurs. Pourquoi ce changement de discours ?**

□ C'est en effet un discours qui est assez curieux. Le but d'une grève, c'est de faire mal à l'économie. S'en émouvoir paraît donc absurde. Mais nous sommes dans une situation où les syndicats belges se sont posés en organisations responsables, et ce depuis au

moins le début du 20^e siècle. Ils ne veulent pas nuire à l'économie par principe, mais plutôt faire mal pour établir un rapport de force, juste le temps que ce soit nécessaire. Au milieu des grèves de 1960-61, les syndicats ont agité la possibilité d'abandonner l'outil mais c'est une menace qui n'a jamais été mise en œuvre. Abandonner la maintenance des hauts fourneaux par exemple, c'était priver les travailleurs de retrouver leur travail une fois la grève terminée. Il y a donc une forte modération par rapport à l'usage de la grève.

Si on revient à la question de la perception, du cadrage, de la présentation médiatique, cette raison d'être de la grève, cet objectif fondamental, ne revient quasiment plus dans les médias. Il n'est d'ailleurs plus beaucoup rappelé par les syndicats non plus. Marc Goblet l'a un peu fait mais on a alors l'impression qu'il débarque comme un extraterrestre. Pourtant, si ce n'est plus rappelé, et avec force, l'opinion publique retient que c'est négatif et non pas que c'est un outil, un moyen d'action, parmi d'autres, des syndicats.

■ **Quelles sont les propositions qui circulent sur la limitation du droit de grève ?**

□ La limitation la plus importante dans le débat actuel, c'est l'imposition du service minimum qui figure dans l'accord de gouvernement. Trois secteurs sont concernés : les contrôleurs aériens, la SNCB et les prisons. Ce sont des secteurs pour lesquels l'Autorité fédérale est compétente alors que les TEC, la STIB et De Lijn, par exemple, ne sont pas de son ressort. Ce sont des secteurs particuliers, dans lesquels les grèves sont fréquentes et assez bien suivies. Ce sont des bastions de lutte syndicale. En même temps, ce sont des secteurs où les grèves sont très remarquées par la population. A la SNCB, cela se voit très vite, pour les contrôleurs aériens cela perturbe les départs en vacances, dans les prisons, il y a des répercus-

sions sur les détenus et leurs familles, mais aussi sur la police qui doit intervenir. Comme ce sont des secteurs où les grèves se voient, ce n'est pas un hasard si la « suédoise » a choisi ceux-là pour instaurer un service minimum plutôt que dans les ministères, par exemple.

■ **On assiste également à une série de manœuvres d'intimidation pour faire arrêter des grèves. Est-ce que ce phénomène est récent ?**

□ C'est un phénomène qui n'est pas si récent que cela mais qui a pris de l'ampleur, notamment dans les années 1990. Le jour du mariage de Philippe et Mathilde, le 4 décembre 1999, le syndicat indépendant des cheminots avait déposé un préavis de grève. La SNCB avait alors saisi tous les tribunaux du pays pour obtenir des jugements, permettant d'empêcher ces grèves. Elle a obtenu des décisions en sens divers, parfois favorables, parfois non. Au tout début des années 2000, on a assisté à un accroissement du nombre de procédures en référé, introduites de manière unilatérale par les chefs d'entreprise et sous le couvert de l'extrême urgence. Des ordonnances obligeaient à lever des piquets de grève sans avoir pu entendre la position syndicale. Face à cette situation, les interlocuteurs sociaux avaient fini par conclure un *gentlemen's agreement* où les uns s'engageaient à inviter leurs membres à ne plus introduire ce type de procédures – ou en tous cas dans de moindres proportions – et où les autres invitaient leurs membres à mettre en œuvre les processus de concertation pour éviter les grèves. Malgré cela, les procédures n'ont pas tout à fait cessé. La question des astreintes a eu un peu moins d'acuité mais est restée réelle.

■ **On parle de plus en plus du droit au travail. A quoi cela fait-il référence dans la législation ? Peut-on l'opposer au droit de grève ?**

□ La question du droit au travail est presque amusante dans la mesure où les 10% de chômeurs seraient très heureux de bénéficier du droit au travail ! Le droit au travail, c'est le droit d'avoir un travail, ce n'est pas le droit d'accéder à son lieu de travail. Il y a eu là une cristallisation médiatique qui est totalement absurde. Au niveau juridique, il n'y a apparemment pas de droit de travailler qui existe parce que c'est plutôt le droit collectif de cesser le travail qui a été mis en avant. Cela dit, dire que le droit de travailler n'existe pas, dans les faits, me paraît surprenant dans la mesure où les syndicats expliquent toujours que les piquets de grève ne sont pas et ne peuvent pas être violents. C'est donc plutôt par la discussion qu'on va essayer de dissuader les gens de travailler et on ne peut pas exclure que certaines personnes parviennent à franchir les piquets et donc à aller travailler. Maintenant, si le droit de travailler implique la nécessité que

d'autres travaillent, par exemple les cheminots, pour pouvoir aller à son travail, ou bien le reste de l'équipe parce qu'on ne peut pas faire tourner seul la production si les collègues ne sont pas là, alors ce serait un droit qui implique une obligation pour d'autres et entraverait leur droit de faire grève. Il n'y aurait donc pas de sens à ce que ce droit ait la primauté par rapport au droit de grève. Quelle que soit la manière dont on le prend, c'est un raisonnement curieux. Mais on comprend très bien idéologiquement la portée de ce discours sur le droit de travailler qui est un coup de boutoir supplémentaire contre le droit de grève.

■ Est-ce que le patronat a joué un rôle dans la reprise de la concertation sociale ?

□ Le discours de certains est de dire que le patronat a entendu le message et qu'un certain nombre de dirigeants d'entreprises ont vraiment émis le souhait que le mouvement cesse. En même temps, les employeurs sont quand même dans une situation relativement favorable. Soit ils essaient d'obtenir la paix sociale par la négociation, en lâchant sans doute un peu de lest, mais pas beaucoup si on regarde le mini-accord officialisé le 18 décembre. Soit ils se reposent sur l'accord de gouvernement et sur l'espoir que le gouvernement mettra en œuvre tout ce qu'il contient.

Par ailleurs, l'accord du 17-18 décembre est très technique. Quand on regarde les points sur lesquels il porte, on peut se dire que, s'il n'y a que ça, les dirigeants syndicaux vont avoir vraiment du mal à

convaincre les permanents, les affiliés et les non-affiliés qui se sont mobilisés que la grève était pertinente et qu'elle a été utile. Si, par contre, ils parviennent à empêcher le saut d'index, à regagner une certaine marge de négociation salariale, ils pourront davantage communiquer sur l'utilité que cette grève a eue. On peut imaginer se retrouver dans une situation où ce qu'ils auront décroché s'apparentera à avoir limité la casse et ils vont essayer de vendre cela comme une victoire.

■ Est-ce que cette reprise de la concertation n'est pas paradoxale au moment où c'est un gouvernement de droite qui est au pouvoir et alors que les prises de position sont très tranchées ?

□ C'est en effet quelque chose qui est un peu cocasse. Si les syndicats parviennent à obtenir la suspension du saut d'index, voire la suspension du saut d'index et une négociation salariale qui permettrait d'aller chercher quelque chose de plus, cela les mettra en effet dans une situation cocasse. Quand il était au pouvoir, le Parti socialiste disait « sans nous, ce serait pire » et le programme du gouvernement fédéral leur montre qu'ils ont eu raison. Mais la situation se retournerait si les syndicats parvenaient à obtenir cette victoire. Là, pour le PS, cela serait gênant puisque, finalement, on obtient au moins la même chose sans lui que lorsqu'il est au pouvoir.

■ Quelle est la marge de manœuvre des syndicats avec un tel gouvernement ? Qu'espèrent-ils gagner face à un programme gouvernemental particulièrement cadencé ?

□ Je crois qu'ils sont dans une position très délicate parce que l'ampleur du mouvement met une très forte pression sur eux. En même temps, ils sont face à un patronat qui est dans une position relativement favorable et face à un gouvernement qui est sur des positions très dures. Enfin, c'est un gouvernement de coalition, dont la nature et les rapports de force interne ne sont pas encore simples à cerner. On n'en est encore qu'au début. Pour les syndicats, avoir obtenu une sorte d'engagement de la part du gouvernement qu'il appliquera l'accord conclu entre les interlocuteurs sociaux, s'il y en a un, c'est déjà quasiment une victoire. Tout le jeu des négociateurs syndicaux, maintenant, c'est d'essayer d'obtenir qu'on s'écarte de l'accord de gouvernement. Pour le gouvernement, c'est d'avoir la paix, mais sans s'en écarter, ou au minimum. Et pour tous, l'enjeu c'est aussi de ne pas perdre la face. On est donc dans un jeu d'équilibriste qui est assez délicat, qui peut aboutir, mais ce n'est pas certain.

Interview réalisée par Monique Van Dieren et Muriel Vanderborght

Grèves et conflictualité sociale en 2013

Courrier hebdomadaire n° 2208-2209, par I. Gracos, 109 p., 2014.

Chaque année, le Groupe d'analyse des conflits sociaux (GRACOS) publie un numéro du courrier hebdomadaire du CRISP spécialement consacré aux principaux mouvements de grève et autres éléments de la conflictualité sociale qui ont jalonné l'actualité au cours de l'année précédente. Le prochain numéro, consacré aux événements de l'année 2014, paraîtra au mois de mai 2015.

